

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-sixième jour du mois de Juillet dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au DIX-SEPTIEME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Toronto. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Toronto, SAMEDI, le VINGT-CINQUIEME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé SIR EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice Amiral d'icelles, etc., et., etc. A TORONTO, dans Notre dite Province, ce TREIZIEME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Note Seigneur, mil huit cent cinquante-six, et de Notre Règne la Vingtième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.
